

A vos Vignes

N° 16 – 25 juillet 2017

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du
Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 16

A retenir :

Stade début véraison
Risque mildiou élevé pour le feuillage uniquement
Risque oïdium selon historique parcellaire
Botrytis présent
Augmentation de la mortalité à cause des maladies du bois

Mildiou :

Les sorties sur feuilles se font plus fréquentes

Il est intéressant de faire un traitement à base de cuivre à mi-véraison. Il permet de protéger le feuillage contre le mildiou mais aussi a un effet sur l'oïdium (limite la formation de cléistothèces).

Si le feuillage présente des taches de mildiou, il est possible d'avancer le traitement et de le placer juste avant une pluie significative.

Oïdium:

Les parcelles présentant des symptômes, même paraissant minimes, nécessitent d'être traitées jusqu'à la mi-véraison, les symptômes pouvant largement s'étendre jusqu'aux vendanges.

Les parcelles parfaitement saines ne présentent plus de risque et les traitements peuvent être arrêtés.

Les symptômes sur feuillage ne posent plus de problème et sont sans réelles conséquences.

Vous pouvez me demander de vous aider à observer vos parcelles.

Vérifiez d'abord la présence d'oïdium avant de traiter.

Botrytis

Les baies pourries se trouvent plus souvent cette semaine. Les conditions humides semblent se maintenir, le botrytis pourrait s'étendre rapidement.

Si votre parcelle est sensible au botrytis, effeuillez sur une face, coté soleil levant.

Ver de la grappe et cicadelle : page 2

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Rédaction: Véronique Sarrot

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès -BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 -Fax 04 70 46 30 69 -cda.03@allier.chambagri.fr*

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 16

Ver de la grappe :

Les premières perforations sont visibles, il est maintenant un peu tard pour placer un insecticide.

Cicadelle verte : la population actuelle ne justifie pas de traitement, sauf sur les parcelles sensibles.

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2017 des résistances aux différentes molécules utilisées

http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_technique_commune_Vigne_2017_Vdef_cle8e7ec3.pdf

- le référentiel des produits phyto 2016 établi par les chambres d'agricultures du Val de Loire.

Vous y trouverez une liste de produits classés par matière active, avec les recommandations d'usages (limitation du nombre de traitement ...). Attention, la réglementation pouvant évoluer, ce référentiel est valide à la date d'actualisation du 01/01/2017.

http://www.loir-et-cher.chambagri.fr/fileadmin/documents/VITICULTURE_ET_OENOLOGIE/Referentiel_Phyto_2017_VFinale.pdf

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de
l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits
phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès - BP 1727 - 03017 Moulins cedex
Tél: 04 70 48 42 42 - Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*